



Charte d'engagement des candidat.e.s au Conseil administratif

Je m'engage, en tant que candidat.e au Conseil administratif, à :

1. Ne porter atteinte ni aux buts de la section, ses statuts, son programme ou son image.
2. Participer activement aux actions de campagne organisées par la section ou les groupes communaux, et apporter mon soutien aux candidat.e.s de la section dans les autres communes.
3. Appeler à voter pour l'ensemble des listes électorales de la section et l'ensemble de leurs candidat.e.s, et ne pas mener de campagne personnelle.
4. Respecter les autres candidat.e.s de la section, ainsi que les partis avec lesquels la section est alliée ; en particulier, ne pas formuler de critiques publiques à leur égard.
5. Si la section lance une pétition, à participer activement à la récolte de signatures.

Je m'engage, si je suis élu.e au Conseil administratif, à :

1. Assumer avec diligence les devoirs de ma charge, en travaillant dans le but notamment de réaliser les objectifs du programme 2020-2025 de la section.
2. Entretenir un lien fort avec le groupe politique au Conseil municipal, en participant aux séances de caucus et en portant à sa connaissance tout élément nécessaire à ses travaux.
3. Tenir le comité de la section informé des actualités communales, et participer dans la mesure du possible aux séances et activités de la section.
4. Verser une contribution financière régulière à la section, en vertu de l'accord conclu avec le comité.
5. M'abstenir dans la mesure du possible de manifester un avis différent de celui valablement exprimé par la majorité du groupe politique ou de l'Assemblée générale de la section.

De leur côté, le PS Trois-Chêne / Arve et lac et ses organes s'engagent à soutenir l'ensemble de leurs candidat.e.s dans le cadre de la campagne, dans le respect de l'égalité de traitement. Toute dépense engendrée par la campagne doit être validée par le comité.

La signature de cet engagement est une condition de la validité de la candidature, en vertu de l'art 15 al. 1 des statuts de la section. Les règles susmentionnées doivent être suivies de bonne foi, toute violation pouvant entraîner les sanctions mentionnées à l'art. 13 al. 5 des statuts de la section.

Je certifie avoir lu ce qui précède et adhérer pleinement à la présente charte d'engagement.

Par ailleurs, je certifie que :

- Mon domicile légal se trouve dans la même commune que celle où je présente ma candidature.
- Je possède la nationalité suisse.
- Je réponds aux autres critères d'éligibilité.
- Je ne suis pas l'auteur.e de délits pénaux importants.

NOM

PRENOM

LIEU / DATE

SIGNATURE